

## **CONSEIL MUNICIPAL de PLEUDIHEN SUR RANCE**

L'an deux mille treize, le 23 octobre, à dix huit heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la Salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Maurice BOIXIERE, Adjoint aux Finances.

**Etaient présents :** Mr Jean-Yves PRIE - Mr Didier JUIN - Mr Bertrand PANGAULT - Mme Joëlle DENOUAL - Mr Jean REUNGOAT - Mr Pierre CHOUIN - Mme Geneviève BONNETE - Mme Jeanine DUFEIL - Mme Véronique MEHEUST - Mr Patrice ROBIN - Mme Louise BERTEL FERRAND - - Mme TARDIF Tiphaine -

**Etaient excusés :** Monsieur VASPART Michel (pouvoir à Mr Maurice BOIXIERE) - Monsieur HULAUD Jean-François (pouvoir à Mr Bertrand PANGAULT) - Mr LOREE Jean-François (pouvoir à Mr Jean-Yves PRIE) - Madame ROUXEL Jeanine (pouvoir à Mr Jean REUNGOAT) - Mr REMOND Cyrille - Madame VAN DIEN Françoise -

**Absents :** Mr AUFFET Serge - Mr GABILLARD Sébastien -

Les Membres étant en nombre pour délibérer, la séance est déclarée ouverte.

---

### **COMPTE RENDU**

#### **TRAVAUX**

##### **CHOIX d'un ARCHITECTE POUR LE POLE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE**

Monsieur Maurice BOIXIERE, adjoint aux finances explique qu'il faut choisir un architecte pour le pôle santé pluridisciplinaire.

Nous avons reçu trois propositions :

Cabinet Pierre LEBLANC 56380 GUER

Offre de prix : 8,2 % H.T. du montant des travaux H.T.

Cabinet GROULET Carole 35200 RENNES

Offre de prix : 8 % H.T. du montant des travaux H.T.

Cabinet COUASNON-LAUNAY 35760 ST GREGOIRE

Offre de prix : 8 % H.T. du montant des travaux H.T.

Entendu l'exposé de Mr BOIXIERE,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, - plus les pouvoirs -  
DECIDE de retenir la proposition du Cabinet COUASNON-LAUNAY pour  
8% H.T. du montant des travaux H.T.

##### **AMENAGEMENT ACCES TERRAIN DES SPORTS ET AIRE DE JEUX**

Monsieur Jean-Yves PRIE, Adjoint aux travaux, informe l'assemblée que deux devis ont été reçus pour l'aménagement de l'accès du terrain des sports et de l'aire de jeux.

La Société EIFFAGE 22120 YFFINIAC

Propose, pour ces travaux un devis de 5 576,00 € H.T. 6 668,90 € TTC

La Société SERENDIP 35120 BAGUER PICAN

Propose, pour ces travaux, un devis de 4 978,20 € H.T. 5 953,92 € TTC

Entendu l'exposé de Mr Jean-Yves PRIE

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents – plus les pouvoirs –  
DECIDE d'attribuer ces travaux à la Société SERENDIP pour un montant  
TTC de 5 953.92 €.

### **PONT DE CIEUX : réseau d'eaux pluviales**

Monsieur Jean-Yves PRIE, Adjoint aux travaux, confirme que ces travaux sont trop compliqués à réaliser par le SIVOM.

Trois entreprises ont été contactées pour devis.

La Société SAADE n'a pas envoyé de proposition.

LESSARD T.P. propose un devis s'élevant à : TTC 9 920,82 €

EIFFAGE présente un devis pour un montant de : TTC 34 636,16 €

Entendu l'exposé de Mr Jean-Yves PRIE

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents – plus les pouvoirs –  
RETIENT la proposition de la Société LESSARD pour un montant :  
H.T. 8 295,00 € TTC 9 920,82 €

### **FINANCES**

#### **Demande de Prêt**

Monsieur BOIXIERE, Adjoint aux finances, rappelle à l'assemblée les programmes de travaux inscrits au Budget primitif 2013 et les besoins de financement de la collectivité.

Le Crédit Mutuel de Bretagne et le Crédit Agricole ont été sollicités pour proposer un prêt à hauteur de 500.000 €.

Propositions de financement :

	BANQUE	DUREE	TAUX	TRIMESTRIALITES	COMMISSION	TOTAL INTERETS
<b>FIXE</b>	CMB	20 ans	4,10 %	9 189,10 €	500,00 €	235 128 ,00 €
"	C A	20 ans	4,47 %	9 487,21 €	500,00 €	258 977,47 €
<b>LINEAIRE dégressif</b>	CMB	20 ans	4,10 %	11 375,00 €	500,00 €	207 562,50 €
"	CA	20 ans	4,47 %	11 837,50 €	500,00 €	226 293,80 €
<b>REVISABLE EURIBOR 3 MOIS</b>	CMB	20 ans	0,224 % + marge 2,11 = 2,334 %	Sur intérêts 2 900 € Sur capital + intérêts 7 840,69 €	500,00 €	
"	C A	20 ans	0,223 % + marge 2,15 = 2,373 %	Sur intérêts 2 962 € Sur capital + intérêts 7 971,70 €	500,00 €	

L'Assemblée, après délibération, et à l'unanimité des membres présents plus les pouvoirs, décide d'emprunter 500 000 euros auprès de la Caisse de CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE dans les conditions suivantes :

- EURIBOR 3 Mois
- Durée : 20 ans
- Taux : 2,334 %

ET AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce prêt.

### QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Maurice BOIXIERE fait lecture du courrier, appuyé par une pétition, remis par le collectif des riverains de la Société SYLV'ECO implantée à la gare de Pleudihen concernant les nuisances qu'elle occasionne dans ce secteur.

Monsieur BOIXIERE lit également le courrier que Monsieur le Maire a adressé à Monsieur le Sous-Préfet.

Le Souvenir Français demande l'autorisation de faire une quête au cimetière le 1<sup>er</sup> Novembre, Autorisation donnée à l'unanimité par les membres présents.

Le HOCKEY CLUB de QUEVERT invite les conseillers à assister à un match pendant la saison, le calendrier des rencontres est joint à l'invitation.

Monsieur BOIXIERE demande aux Elus si certains d'entre eux sont intéressés pour aller au Congrès des Maires, Monsieur Patrice ROBIN se propose.

Monsieur BOIXIERE annonce que les cloches ont sonné pour la première fois depuis le 10 juillet 2011.

La maçonnerie du clocher est terminée, les couvreurs vont finir les travaux de couvertures, L'échafaudage devrait être enlevé d'ici 15 jours. Les gouttières côté Est et peut être côté Ouest sont à refaire.

Les Travaux rue de Bellevue avancent.

Madame MEHEUST demande s'il va y avoir un aménagement au niveau du 2<sup>ème</sup> ralentisseur quand on descend le bourg ?

- Entre la bordure et les potelets, ce sera comblé.

Elle demande également la possibilité d'avoir un seul accès - entrée, sortie – au niveau du pont de cieux et si un ralentisseur est envisagé.

- Pour l'instant il n'y a rien de prévu.

Madame BERTEL, demande la possibilité de poser un robinet au niveau de la porte d'entrée de l'ancien cimetière. Un tuyau de Plymouth pourrait être déroulé depuis le point d'eau du haut du cimetière jusqu'à l'entrée du cimetière du bas donnant la possibilité d'avoir de l'eau au moins hors période hivernale.

Fin de la séance à 19 h 05